



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations
Renouvellement du Projet Éducatif de Territoire 2020-2022

DE20191217_14
Rapporteuse :
Stéphanie GARCIA

Conseil municipal du 17 décembre 2019
Télétransmise à la Préfecture le 19 DEC. 2019
Affichée le 18 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales
Date de convocation : 3 décembre 2019

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Denis DEBROSSE, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, Mme Françoise COUTANT

Étaient absent(e)s :

Mme Danielle CHAUVET, M. Rabah ACHARKI, Monsieur Gérard DESAPHY

Ont donné procuration :

- Mme Anne-Sophie BIDOIRE à M. Jean-Philippe POUSSET
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à M. Patrick LEMAIRE
- Mme Cécile MACULA à M. Gilbert PIERRE-JUSTIN
- Mme Noura LAÏRI à Mme Valérie DUBOIS
- M. Arnaud JUIN à Mme Michèle LACROIX-FAYE
- Mme Brigitte RICCI à Mme Françoise COUTANT
- M. Philippe LAVAUD à M. Jean-Paul PAIN
- Mme Catherine PEREZ à M. Kader BOUAZZA

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
La Responsable du service
Assemblées
Catherine ALLARD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. François ELIE

Renouvellement du Projet Éducatif de Territoire 2020-2022

Direction de l'Enfance
id : 2855

Conseil municipal
17 décembre 2019

14

Rapporteuse : Stéphanie GARCIA

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT) est le processus fédérateur garant de la complémentarité des actions, de la reconnaissance de chaque partenaire dans son rôle d'éducateur et de la volonté de travailler ensemble dans l'intérêt de l'enfant.

Conséquence du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, le PEdT constitue le cadre formalisé, écrit, au sein duquel les acteurs interviennent dans le domaine de l'éducation.

Par délibérations en dates du 16 décembre 2013 (n°13) et du 12 décembre 2016 (n°35), la Ville d'Angoulême a acté sa volonté de structurer sa politique éducative en signant son projet de politique éducative avec la Préfecture, l'Education Nationale, le Département et la Caisse d'Allocations Familiales.

Le PEdT doit être renouvelé pour les trois années à venir et l'ambition affichée est de poursuivre le processus engagé. L'objectif est la mise en oeuvre avec l'ensemble des partenaires éducatifs et institutionnels, d'une politique éducative concertée.

La Loi d'orientation et de programmation de l'école précise que cette construction doit tirer partie des ressources du territoire et créer des synergies pour garantir une plus grande continuité éducative.

Cette stratégie, au bénéfice des enfants et des jeunes, doit agir sur leur développement, leur réussite et leur intégration au sein de l'environnement local et plus globalement au sein de la société.

Les grands objectifs de la Ville d'Angoulême sont :

- observer les rythmes de vie des enfants et des jeunes
- viser la mixité, l'ouverture, la solidarité, la citoyenneté et l'accès à l'autonomie (vivre ensemble)
- partager et mettre en cohérence les actions péri et extrascolaires, les projets d'écoles et d'établissements et la politique nationale en matière d'éducation (éducation partagée)
- contribuer à une éducation, citoyenne, culturelle, sportive, technologique et environnementale, et à un temps libre de qualité pour tous les publics (éducation plurielle ou globale)
- associer les parents aux actions éducatives et renforcer le travail initié sur l'accompagnement de la fonction parentale.

De manière à permettre la création de parcours citoyen pour tous, il est proposé de travailler autour de trois grandes thématiques :

- la lutte contre toutes formes de discriminations et de violences
- les parcours éducatifs artistiques et culturels
- l'éducation nutritionnelle.

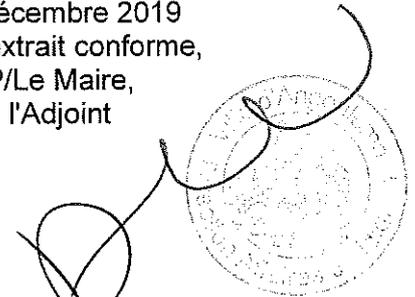
Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant, à renouveler le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) pour la période 2020-2022
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit document fixant les ambitions politiques de la Ville d'Angoulême
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
17 décembre 2019

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETÉAU
Adjointe déléguée
Solidarité - Famille
Personnes âgées

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

